

# Mali – Des moustiques OGM bientôt importés

Par Christophe NOISETTE

Publié le 08/10/2018, modifié le 09/03/2026



Le projet *Target Malaria* vise trois pays africains : le Burkina Faso, le Mali et l'Ouganda. Au Burkina, le lâcher de quelque 10 000 moustiques transgéniques stériles est imminent [\[1\]](#)... Au Mali, la demande d'autorisation a été présentée aux autorités compétentes mais les opposants dénoncent des irrégularités dans la procédure.

Une réunion du Comité National de Biosécurité du Mali a eu lieu du 24 au 29 septembre 2018, avec à l'ordre du jour, notamment, l'évaluation de la demande d'autorisation d'essai avec les moustiques génétiquement modifiés dans le cadre de la lutte contre le paludisme, demande faite dans le cadre du projet *Target Malaria*.

## Une réunion illégale

Cette demande, qui émane du Centre de Formation et de Recherche contre le Paludisme [2], concerne l'importation d'œufs de moustiques mâles stériles et transgéniques en vue d'une utilisation en milieu confiné au sein du laboratoire malien de *Target Malaria*. La demande a été faite auprès de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) à travers le Comité National de Biosécurité.

La Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (Copagen) était invitée à cette réunion. Cependant, comme elle le précise dans son communiqué de presse, elle a « *décidé de ne pas cautionner cette réunion qui ne [lui] semble pas conforme à ce qui est prévu par la loi n°08-042 (...) et son décret d'application fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité National de Biosécurité (décret n°10-683/P-RM du 30 décembre 2010)* ». En effet, le décret stipule que le ministre de l'Environnement fixe la liste des membres par arrêté (article 6), or, précise la Copagen, « *cet arrêté n'a pas été pris à ce jour* »... Il stipule également que le Comité est composé d'une quarantaine de membres (article 3) et la Copagen souligne que « *seulement 14 personnes ont été conviées à la réunion (...) pour statuer sur la demande d'autorisation de l'expérimentation des moustiques génétiquement modifiés* ».

La Copagen considère que cette réunion « *ne saurait, de ce fait, faire de recommandations juridiquement valables à l'autorité nationale compétente. Ainsi, toute décision de cette autorité, en l'occurrence le ministère de l'Environnement, fondée sur ces recommandations, n'a pas de valeur juridique et est donc nulle et non avenue* ».

### **"Une fausse solution à l'éradication du paludisme"**

Au-delà de la forme, la Copagen Mali souligne également qu'elle désapprouve ce projet qu'elle considère « *comme une fausse solution à l'éradication du paludisme* ». Elle précise : « *Ce projet comporte beaucoup d'incertitudes et sa vision erronée nous dévie des vraies stratégies de lutte contre le paludisme. Parmi elles, l'assainissement reste la plus efficace. Elle est fondamentalement essentielle et doit être la cible prioritaire du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable* ».

Interrogé par *Inf'OGM*, Souleymane Diarra, un des membres de la Copagen Mali, nous précise : « *Nous n'avons pas encore le rapport de leur réunion qui consistait à faire une évaluation des risques en vue d'orienter le ministère de l'Environnement qui, lui, prendra la décision d'autoriser ou non cette importation et cet essai* ».

---

[1] [Irina Vekcha, « Les moustiques OGM relâchés au Burkina Faso vont franchir les frontières », Inf'OGM, 5 octobre 2018](#)

[2] dont le laboratoire d'expérimentation est situé à la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie (MRSC/FMOS) de Bamako).